



La secu refuse de rembourser la sté d'ambulance pour malade 100%

Par **ascothermes**, le **06/10/2008** à **11:34**

BonjourrrrrMa mère a été emportée en 3 mois par un cancer le 24 janvier dernier. Les urgences l'ont envoyée dans un hopital de leur choix dans un autre département. Prise en charge à 100 %, les séances de chimio et de radiothérapie ont été immédiatement mises en place.rnrnLa sécu a remboursé les petits transport en ambulance, mais l'ambulancier vient de m'informer que le recours amiable est refusé par la sécu (Haut de Seine).rnrnNous avons transmis à de nombreuses reprises le dossier complet de maman, contenant copie du 100 %, nécessité des soins et transports couchée par l'hopital, et la nécessite d'un rapprochement familial dans sa résidence secondaire.rnrnEn résumé, maman était assurée dans les haut de seine, résidait pendant sa maladie dans le 28, était traitée dans le 72. Quelques remboursements effectués par la CPAM 92, mais restent 2000 E que nous demande l'ambulancier.rnrnQue pouvons-nous faire, comment auprès de qui pour obtenir les remboursement ? comment faire patienter la société d'ambulance ?rnrnMerci pour votre aidernrnBien cordialement